

Vincent Lambert : mais de quoi se mêle la Cour européenne de Justice ?

écrit par Christine Tasin | 25 juin 2014



 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/06/24/01016-20140624ARTFIG00467-la-cour-europeenne-ordonne-le-maintien-en-vie-de-vincent-lambert.php>

Nous n'évoquerons pas vraiment le fond, à savoir le débat sur la fin de vie, qui est de l'ordre de l'éthique et qui concerne chacun, sauf pour dire qu'il me semble, à titre personnel, ce qui n'engage pas mon association qu'il me semble de bon sens de pouvoir, quand on en a la capacité et la volonté, dire qu'on ne souhaite pas finir en légume sur un lit d'hôpital et qu'on préfère la cessation des soins. C'est bien ce qui manque dans l'affaire en question, les volontés exprimées de Vincent Lambert quand il était encore en mesure de les donner. Nous sommes en 2014, et la science permet de mourir dans la dignité, quand on le souhaite. Pourquoi devrions-nous nous en priver, puisque ce ne serait pas imposé à qui que ce soit, mais une possibilité que chacun aurait ? On n'épiloguera pas sur le sujet, nous contentant, une fois de plus, de regretter que les convictions religieuses des uns tentent d'empêcher les autres de choisir leur fin de vie. Même si le sujet est compliqué et difficile, cela ne devrait être que des choix éthiques avec des garanties, multiples, pour éviter de faire disparaître la

grand-mère "qui a l'oseille" comme le chantait Brel ou celle qui coûte cher dans son Epad... Mais en tout cas, m'entendre refuser l'euthanasie au nom d'une prétendue loi de la nature ou d'une prétendue loi divine, à moi qui ne crois pas en Dieu et qui considère que la nature est le lieu de toutes les violences et barbaries, non merci !

Après ce préambule, je voudrais dire à quel point la réaction de Marine Le Pen à la décision de la Cour Européenne de Justice est juste et de bon sens, quoi que l'on pense de l'euthanasie et de la loi Leonetti : La CEDH a demandé mardi le maintien en vie de cet homme tétraplégique en état végétatif chronique, à rebours de l'avis du Conseil d'État. Était-ce à elle de décider, a demandé France Info à l'eurodéputée frontiste. "Non, je ne le crois pas", a répondu Mme Le Pen. "Je suis pour que les lois et les institutions françaises aient le dernier mot."

Que du bon sens et de l'attachement à la souveraineté d'un pays. On peut être en désaccord avec le Conseil d'Etat, avec la Cour de Cassation, mais au nom de quoi une cour étrangère nous dicterait-elle nos lois, nos droits et nos devoirs ?

Une fois de plus, l'Europe prouve que nous avons perdu l'essentiel, la démocratie. Par ailleurs, on peut s'interroger sur les compétences de la Cour de Justice européenne à juger en fonction de nos traditions, de nos comportements, tant être Gaulois est une singularité qui doit être prise en compte et qui n'a pas à disparaître dans l'immense gloubiboulga de la société multiculturelle mondialisée.

Christine Tasin